LES FINANCES DE LA COMMUNE

LES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2021

185 €
C'est le montant de la dette par habitant à Chapet. Il est en moyenne de 625 € pour les communes françaises.

732 €
C'est le montant des dépenses de fonctionnement par habitant. Il est de 985 € en moyenne sur toute la France.

658 567 €
C'est le montant des impôts que la commune a perçu des chapetois en 2021.

37,60 €
C'est la part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement. Un ratio particulièrement bas à Chapet, il est en moyenne plus près de 50% dans les communes comparables.

Le Compte Administratif 2021 a été voté au Conseil Municipal du 28 mars 2022.
Comme pour toutes les collectivités, il comprend deux sections.
Une section de fonctionnement avec les dépenses qui permettent de faire fonctionner la commune, de rémunérer le personnel et de supporter les différente charges et les recettes issues majoritairement de l'impôt.
Une section d'investissement qui concerne les financement des équipements, des bâtiments publics et des gros équipements.

FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

- Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, diverses autres taxes)
- Les dotations et participations de l'Etat.
- Les diverses locations, baux et revenus d'exploitations
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les reprises de provisions suite à la fin du contentieux avec GPSEO

En 2021, l'ensemble de ces recettes a été de 1 398 298 €

LES DÉPENSES

- Les charges à caractère général (achats de petits matériels, fournitures, entretiens, réparations, assurances, maintenance, énergie, etc.) pour **275 595 €**
- Les charges de personnel pour **376 686 €**
- Les autres charges de gestion courante (subventions et participations, indemnisations des élus) pour **106 734 €**
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour **5 684 €**
- Les atténuations de produits (qui correspondent aux écritures liées à la fin du contentieux avec GPSEO) pour **232 178 €**

En 2021, l'ensemble des charges a été de 999 880 €

L'excédent réel a donc été sur l'année 2021 de 398 418 €.
Il correspond à ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement brut.
C'est-à-dire à l'argent que l'on peut dégager pour mener des investissements.
On rajoute à cette somme le report de l'exercice précédent, qui a été en 2021 de 198 104 €.

AINSI EN 2021, EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES RECETTES TOTALES ONT ÉTÉ DE 1 596 402 €, LES CHARGES DE 999 880 €, DONC UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 596 522 €.

INVESTISSEMENT

LES RECETTES

- Les subventions obtenues par la commune pour financer les projets.
- Les dotations diverses (récupération de TVA de l'année N-2, dotations de fonds de réserve de l'Etat, Fonds de concours GPS&O, etc...).
- La reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

En 2021, l'ensemble de ces recettes a été de 397 106 €.

LES DÉPENSES

- Les immobilisations incorporelles pour 937 €
- Les immobilisations corporelles pour 83 642 €
- Le remboursement du capital des emprunts pour 73 587 €
- La reprise du déficit de 2020 pour 127 441€

En 2021, le montant total des dépenses d'investissement a donc été de 285 610 €.

AINSI EN 2021, EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LES RECETTES TOTALES ONT ÉTÉ DE 397 106 €, LES DÉPENSES DE 285 510 €, DONC UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE 111 496 €.

Pour Rosine Thiault, Première adjointe au Maire chargée des finances :
« En 2021, nous avons réussi à bien maîtriser les dépenses et nous avons volontairement cumulé des réserves d'action pour pouvoir financer, dès cette année 2022, les nouveaux projets (City Stade, Centre Technique Municipal, halle festive...) sans recours ni à un emprunt, ni à des impôts supplémentaires. Les documents sont consultables en Mairie, et je me tiens, bien entendu, à la disposition des Chapetois pour répondre à leurs questions.»

Au final le Budget 2021 s'établit de la manière suivante :
- *Excédent de fonctionnement 596 522 €*
- *Déficit d'investissement 111 496 €*

Soit un excédent global de 708 018 €